



Commune de
Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert
le lundi et le jeudi
de 18 h 30 à 19 h 30

Téléphone
03 23 07 96 79

Télécopie
03 23 07 96 79

Courriel
mairieessignylepetit@wanadoo.fr
Site

<http://essignylepetit.iffrance.com>

Adresse
273, rue de Saint-Quentin
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2007

Assistait à la réunion : Stéphanie Delvigne, nouvelle directrice de l'école publique

L'équipe municipale présente ses vœux de prompt rétablissement à son premier magistrat.

o Locaux scolaires

Mobilier : L'effectif annoncé pour la prochaine année scolaire est de 28 élèves. Si du mobilier suffisant existe pour compléter la classe actuelle, il est pour le moins dépareillé et à rénover. Le conseil municipal donne son accord pour acquérir 2 pupitres doubles avec casiers et chaises.

Hygiène : Le raccordement à l'assainissement collectif n'a pas encore été réalisé. Cette opération pourrait être liée à la création d'un sanitaire accessible aux handicapés et au remaniement de l'écoulement des eaux pluviales. Le conseil municipal donne son accord pour la consultation d'entreprises.

Confort : Le conseil municipal donne son accord pour la pose de stores sur les 3 baies les plus exposées au soleil ; la pose d'un ballon d'eau chaude, l'alimentation électrique d'un coin « frigo-four à micro-ondes » ; la peinture de la classe. Des devis seront demandés pour les tâches confiées aux entreprises.

Photocopieur : L'appareil actuel est en panne. C'est celui de la mairie qui pallie actuellement. Il serait plus facile pour la nouvelle enseignante dispose d'un matériel sur place. Dès que le devis de réparation sera établi, une proposition sera faite à l'assemblée.

o Eclairage public

Gérard GUILBERT rend compte des différents contacts avec l'USEDA :

- o Le remplacement de toutes les lanternes présentant des défauts de peinture, aux frais de l'entreprise

- o La programmation pour 2008 au plus tôt d'une tranche d'éclairage public (au-delà de la rigole). Il n'a pas été possible de globaliser avec la rue du Tour de Ville (côté Fonsomme) et l'entrée de la commune (côté Homblières) pour des raisons financières liées au coût du franchissement souterrain de la Somme et de la rigole du Noirieu ; les solutions les moins onéreuses de franchissement se heurtant à des obstacles administratifs.

- o La possibilité de réduction du coût de l'énergie par un éclairage une lampe sur deux, tard le soir ou tôt le matin. Une étude a été demandée.
- o L'avance de trésorerie faite par l'USEDA sur les factures d'énergie (obligation administrative).

o Fêtes nationale et communale

Fête nationale : programme habituel

Pot de l'amitié, retraite aux flambeaux et feu d'artifice le 13 juillet

Cérémonie au monument aux Morts, jeux enfantins et féminins, challenge de boules Michel Bockstal le 14 juillet

Fête communale : elle s'articulerait autour d'un méchoui. Prochaine réunion le jeudi 2 août à 19 h 45.

o Questions diverses – Informations

Remplacement de personnel en congé

Le conseil autorise son président à recruter du personnel pour remplacer les employés communaux lors de leurs congés (annuels, maladie,...)

Déchets

Déchets verts : Une action est à mener auprès de la communauté d'agglomération pour l'évacuation des déchets verts (voire des recyclables) des personnes ne disposant pas de moyens pour se rendre au point d'apports volontaires ou, dans un proche avenir, à la déchèterie communautaire d'Omissy.

Collecte au porte à porte : le passage dans la rue du Tour de Ville (côté Fonsomme) devrait être rétabli.

Circulation sur les chemins ruraux

Elle relève de la police du maire mais le partage entre les différents utilisateurs est d'abord une question de civisme et de citoyenneté. Si une réglementation plus contraignante que les lois actuellement en vigueur s'avérait indispensable, elle ne pourrait se concevoir que dans un cadre géographique plus large : la communauté d'agglomération voire le département.

Plan local d'urbanisme

La procédure d'appel d'offres est lancée par la communauté d'agglomération.

En annexe, une étude globale (paysagère et de sécurité) de la traversée de la commune sera menée.

Eoliennes

Des opérateurs d'énergie éolienne s'intéressent au terroir communal propice à l'implantation d'éoliennes. Un premier contact est pris à la demande d'un opérateur.

Gérard Guilbert considère que si éoliennes il doit y avoir, autant qu'elles soient sur le terroir communal plutôt que sur le terroir voisin, quelques mètres, décamètres ou hectomètres plus loin. L'impact environnemental sera le même, mais pas l'impact financier au profit de la commune.

La réflexion débute.

Indisponibilité du premier magistrat

La loi prévoit, dans ce cas-là, que le maire est remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le 1^{er} adjoint. Sauf délégations précédemment accordées, Gérard Gilbert, Patrick Pertus, Geneviève Brazier représenteront la commune dans les différentes instances où elle est conviée.

Gérard Gilbert assurera les permanences du lundi, Patrick Pertus celles du jeudi. Il est également prévu que le bureau municipal se retrouve régulièrement le jeudi pour faire le point.

Virginie Dambre et Olivier Bachelet sont ses suppléants pour siéger au conseil communautaire (délibération de juin 2002).

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 3 juillet 2007

Essigny-le-Petit, le 2 juillet 2007

Pour le maire empêché, le maire adjoint,



Gérard GUILBERT